



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20221026058 • MISE A JOUR DES STATUTS DU SIVU DU CONFLENT

Le mercredi 26 octobre 2022, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vendredi 21 octobre, se sont réunis à la salle de la Mairie, conformément à l'Article L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

12 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Michèle CORNET, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Jean CLÉMENT, Cécile DRAPIER, Marc PAGÈS, Arnel BRIAND, Robert JASSEREAU, Florence GONTRAN.

7 absents : Marie-France MARTIN ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO excusé, Gérard CASENOVE, Christine MILÉSI ayant donné procuration à Florence GONTRAN, Amandine DUCHATEAU, Solveig PAGÈS, Stéphanie PACHIS ayant donné procuration à Robert JASSEREAU.

Le Conseil Municipal désigne Madame Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Rappelle les articles L5211-5 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Rappelle l'arrêté préfectoral n°26/2019 du 12 juin 2019 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Conflent ;

Rappelle l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLAI/2021265-0001 du 22 septembre 2021 autorisant le retrait de la Communauté de Communes Agly Fenouillèdes (intervenant en représentation substitution pour la Commune de Sournia) du SIVU du Conflent à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Informe de la délibération du 13 septembre 2022 du SIVU du Conflent autorisant la modification de ses statuts ;

Expose que le SIVU du Conflent a autorisé, par délibération en date du 13 septembre 2022, la modification de ses statuts afin :

- de prendre en compte l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLAI/2021265-0001 du 22 septembre 2021 et d'enlever les références à la Commune de Sournia (articles 1 et 7) ;
- de préciser les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article 11, de rajouter un article spécifique relatif à la modification des statuts (article 12), et d'apporter quelques ajustements sur les articles 5, 8 et 9 ;

Présente le projet de modifications des statuts qui a été adressé à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 15 voix pour,

Approuve la modification des statuts du SIVU du Conflent qui consistent à :

- Prendre en compte l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLAI/2021265-0001 du 22 septembre 2021 et enlever les références à la Commune de Sournia (articles 1 et 7) ;
- Préciser les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article 11, rajouter un article spécifique relatif à la modification des statuts (article 12), et apporter quelques ajustements sur les articles 5, 8 et 9 ;

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,

Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le 28/10/2022

ID : 066-216602300-20221026-20221026058-DE